

E. Année internationale des populations autochtones

227. Le Groupe de travail s'est félicité de la résolution 47/75 de l'Assemblée générale. Il a une fois encore souligné l'importance fondamentale de la pleine participation des peuples autochtones à tous les aspects du processus de prise de décisions se rapportant à l'Année, aux niveaux national, régional et international. Le Groupe de travail a chargé son Président-Rapporteur de le représenter aux cérémonies de clôture qui devaient se dérouler pendant la quarante-huitième session de l'Assemblée générale.

228. Le Groupe de travail a chaleureusement entériné les recommandations formulées par la troisième et dernière Réunion technique sur l'Année internationale des populations autochtones et remercié le Président-Rapporteur. Le Groupe de travail a réaffirmé l'importance qu'il attachait à l'évaluation de l'Année internationale, en particulier par le Secrétaire général, comme le préoyaient les résolutions 46/128 et 47/75 de l'Assemblée générale, et a souligné l'importance fondamentale de la pleine participation des peuples autochtones et des experts membres du Groupe de travail au processus d'évaluation.

F. Autres questions

229. Le Groupe de travail s'est vivement félicité de l'importante participation de jeunes autochtones à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme et a de nouveau encouragé l'Organisation internationale du Travail, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et autres institutions compétentes du système des Nations Unies, à étudier les moyens de renforcer le rôle des jeunes autochtones dans les affaires mondiales. Le Groupe de travail a notamment décidé, dans le cadre de son mandat, d'inclure dans ses rapports une analyse systématique des tendances concernant le statut juridique et la situation des peuples autochtones à travers le monde et d'établir un dialogue entre les peuples autochtones et les programmes et institutions opérationnels des Nations Unies sur le thème "Un nouveau partenariat".

230. Le Groupe de travail a instamment demandé à l'Université des Nations Unies d'établir des liens et des programmes d'échange avec des établissements d'enseignement et des institutions scientifiques autochtones et a recommandé que les écoles des Nations Unies demande à de jeunes autochtones de participer à leurs programmes d'enseignement réguliers à titre d'enseignants invités, pour les aider à établir des liens avec des jeunes non autochtones dans tous les pays.

231. Le Groupe de travail a exprimé sa profonde gratitude aux gouvernements, peuples autochtones, particuliers et organisations non gouvernementales qui ont contribué au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones. En raison de la nécessité urgente d'assurer la plus large participation possible d'autochtones à l'adoption de la version finale de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones, par la Sous-Commission et la Commission, le Groupe de travail a lancé un appel pour que les versements de contributions au Fonds se poursuivent et s'intensifient. Le Groupe de travail a aussi recommandé que le Fonds soit dûment autorisé à faciliter la participation d'autochtones à d'autres réunions pertinentes de